

**Partie pratique complémentaire après parcours HE@16-1 ou HE@18-1 -
Personnel électricien BT et HT - Formation initiale**

Ref. **HEp21-4**
Durée : 2.0 jour(s) / 14.0
heures
Formacode : 24049

Avertissement :

Travaux pratiques complémentaires à la suite des parcours e-learning HE@16-1 ou HE@18-1

Conditions d'accès :

- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, gants isolants, écran facial et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques de la formation.

- Optionnel : Etre équipé d'un smartphone compatible avec la Réalité Augmentée. Pour avoir la liste des appareils compatibles [cliquez ici](#)



Pré-requis :

- Avoir une attestation de fin de parcours E-Learning ou avoir une attestation de présence à la formation théorique "classe virtuelle"



Personnes concernées :

Personnel électricien ou électromécanicien chargé en BT et/ou HT :

- d'exécuter des consignations
- d'exécuter des interventions générales
- d'exécuter et/ou diriger des travaux hors tension



Objectifs :

- Appliquer les consignes de sécurité en BT et HTA liées aux consignations, aux interventions générales, aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des ouvrages ou des installations électriques



Programme :

Travaux pratiques sur des équipements et installations pédagogiques :

- analyse des risques électriques
- rédactions des documents applicables et transmettre les informations
- mettre en œuvre les procédures de consignation
- protection de zones de travail par obstacle ou isolation (pose de nappe isolante)
- surveillance de zones de travail

- réalisation des interventions générales
- intervention en cas d'accident corporel ou d'incendie



Démarche pédagogique :

La formation est animée par un formateur disposant d'une qualification spécifique de formateur, selon les procédures de qualification de Bureau Veritas Exploitation.

Nos formateurs sont en mesure d'adapter le déroulé de la formation en fonction des attentes des apprenants.

Les méthodes pédagogiques utilisées sont :

- Méthode active est appliquée continuellement soit par exercices de mises en situations pratiques sur des équipements pédagogiques et sur des mises en situations sur un simulateur **RA (Réalité Augmentée)** pour favoriser l'engagement.
- Méthode démonstrative est appliquée par jeux de rôles.



Evaluation et validation :

- formative réalisée par des mises en situations pratiques
- sommative réalisée par questionnement et mises en situations pratiques.

Délivrance d'un titre d'habilitation pré-rempli et d'une attestation complétée de l'avis du formateur.